



Mémoire du ROBVQ

Commission sur les enjeux énergétiques
du Québec

déposé au MDDEFP

11 octobre 2013



Pour information

Antoine Verville
Directeur général adjoint

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)
870, avenue de Salaberry, bureau 106, Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone : 418 800-1144, poste 9

Courriel : antoine.verville@robvq.qc.ca
Internet : www.robvq.qc.ca

Table des matières

Introduction	2
Présentation de l'organisme	3
Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)	3
Les organismes de bassins versants	3
Recommandations du ROBVQ	4
1. Recommandations quant à la future politique énergétique	4
Les objectifs de la politique	4
2. Commentaires spécifiques concernant l'avenir de l'hydroélectricité	8
Surplus énergétiques	8
Minicentrales	8
Le rôle d'Hydro-Québec et des gestionnaires de barrages	9
Développement de la filière hydroélectrique et conservation	9
Les filières émergentes	10
3. Commentaires spécifiques concernant la gestion des hydrocarbures	11
Encadrement légal	11
Transport des hydrocarbures	12
Acquisition de connaissances	13
L'acceptabilité sociale: un impératif	14
Conclusion	15



Introduction

Le présent mémoire a pour but de faire connaître la vision du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) dans le cadre de la consultation initiée par le gouvernement du Québec quant aux enjeux énergétiques du Québec. Il a été élaboré par le ROBVQ avec le soutien de plusieurs des organismes de bassins versants (OBV) qui en sont membres.

Bien que le ROBVQ salue l'initiative du gouvernement de tenir une commission en matière d'énergie puisqu'elle constitue une occasion de débat de société sur l'avenir énergétique du Québec, le document de consultation proposé soulève plusieurs questionnements importants.

Ainsi, le ROBVQ présente dans ce mémoire des orientations que devrait prendre le gouvernement du Québec en matière d'énergie, afin de permettre la pérennité de l'équilibre des écosystèmes aquatiques et la stabilité des cycles hydrologiques.

Après une brève présentation du ROBVQ et de ses membres, les OBV du Québec, ce mémoire présentera d'abord les réflexions du ROBVQ quant aux objectifs proposés pour la future politique énergétique du Québec. Ensuite, des recommandations spécifiques seront formulées quant à l'avenir de l'hydroélectricité, puis au sujet de la gestion des hydrocarbures.

Présentation de l'organisme

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) compte comme membres les 40 organismes de bassins versants agissant sur l'ensemble du territoire québécois. Ceux-ci sont mandatés par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En plus de représenter ses membres, le ROBVQ a pour mandat de promouvoir les grands principes de la gouvernance participative et la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. Le ROBVQ est, dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le partenaire privilégié du gouvernement du Québec.

Les organismes de bassins versants

La mission dévolue aux OBV, en vertu de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, est d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en promouvoir le suivi et la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire. Il existe 40 organismes de bassins versants reconnus par le gouvernement du Québec, agissant sur l'ensemble du territoire québécois méridional (figure 1). Ces OBV regroupent plus de 800 acteurs de l'eau à l'échelle provinciale, en plus de travailler directement avec les citoyens de leur territoire.

Figure 1. 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant



Recommandations du ROBVQ

La présente section du mémoire présente les recommandations du ROBVQ quant à trois principaux sujets. D'abord, les objectifs et les pistes de solution de la future politique énergétique seront commentés. En deuxième lieu, des commentaires spécifiques sur l'avenir de l'hydroélectricité seront présentés, notamment quant au rôle d'Hydro Québec, aux impacts environnementaux et aux filières émergentes. Finalement, la gestion des hydrocarbures fera aussi l'objet de commentaires spécifiques.

1. Recommandations quant à la future politique énergétique

Le document de consultation produit par le gouvernement du Québec fait état des objectifs et des pistes de solutions qui seront contenus dans la future politique énergétique du Québec. Cette section du mémoire présente les commentaires du ROBVQ en la matière.

Les objectifs de la politique

Six objectifs ont déjà été identifiés pour la future politique énergétique du Québec, soit:

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre;
2. Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie;
3. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions;
4. Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éolien) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement de l'innovation;
5. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois;
6. Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.

Il est affirmé dans le document de consultation que «ces objectifs permettront au Québec d'atteindre, dans un sens large, une plus grande indépendance énergétique». **À ce sujet, le ROBVQ est d'avis que la future politique énergétique ne devrait pas simplement considérer l'indépendance énergétique, mais aussi le positionnement du Québec comme leader en matière de développement durable pour le choix de ses objectifs.**

Ainsi, les objectifs dont le Québec se dotera en matière d'énergie devraient faire l'objet d'un consensus social et permettre d'assurer la conservation de nos écosystèmes aquatiques et de nos ressources en eau.

De plus, puisque le changement climatique aura un impact certain sur la ressource eau, les écosystèmes aquatiques et les cycles hydrologiques (ex. augmentation de la

fréquence et de l'intensité des épisodes de cyanobactéries, étiages plus sévères, dégradation des conditions de reproduction de certaines espèces d'eau froide telles que les salmonidés ou l'omble de fontaine), le ROBVQ encourage le gouvernement du Québec à maintenir sa cible de réduction des 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020, en ciblant prioritairement la réduction de notre dépendance au pétrole, de même que le secteur des transports.

De façon plus spécifique, le quatrième objectif illustre la volonté gouvernementale de miser sur les énergies renouvelables. Toutefois, énergie renouvelable n'est pas nécessairement synonyme d'énergie verte et durable. En effet, le développement hydroélectrique, bien que renouvelable, a un impact certain sur les écosystèmes aquatiques qui doit être considéré. **Le ROBVQ est d'avis que le gouvernement du Québec devrait miser sur la production d'énergies vertes, en considérant non seulement les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi les autres types d'impacts sociaux et environnementaux.**

En outre, le ROBVQ constate, à la lecture du cinquième objectif, que le gouvernement du Québec souhaite aller de l'avant avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Le ROBVQ s'étonne de cette orientation puisque les impacts de cette industrie, tant en matière de contribution au réchauffement global par ses émissions de GES que de risque pour l'altération de la ressource eau, sont largement documentés.

La ministre Ouellet a affirmé que l'avantage du développement de cette industrie est surtout la réduction de la facture du pétrole importé, qui s'élève à 14 milliards annuellement pour le Québec. Bien que les bénéfices économiques à court terme de cette industrie soient évidents, il importe de considérer aussi les aspects environnementaux et sociaux dans la prise de décision. Des projets d'exploration et d'exploitation pétrolière comme ceux de Gaspé, du Golfe du Saint-Laurent ou de l'Île d'Anticosti n'ont malheureusement pas pu démontrer avec certitude une absence d'impact potentiel sur l'environnement aquatique et marin.

En outre, il importe de mentionner que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont des activités émettrices de GES et qu'à ce titre, elles semblent contradictoires avec le premier objectif de réduire les émissions de GES. En ce sens, l'agence internationale de l'énergie stipule qu'au niveau mondial, pas plus d'un tiers des réserves prouvées d'hydrocarbures ne doit être exploité pour avoir 50% de chances d'atteindre l'objectif de maintenir sous les 2° celsius le réchauffement global¹.

Ainsi, le ROBVQ est d'avis que le cinquième objectif (qui vise l'exploration et l'exploitation responsables des hydrocarbures) devrait être retiré de la liste proposée par le gouvernement du Québec en raison de l'absence de consensus social en la matière et des risques et impacts environnementaux importants liés à cette industrie.

¹ International Energy Agency (2012), North America leads shift in global energy balance, IEA says in latest World Energy Outlook, <https://www.iea.org/newsroomandevents/pressreleases/2012/november/name.33015.en.html>

Les efforts de l'état québécois devraient plutôt être concentrés sur la réduction de la dépendance aux hydrocarbures en misant vigoureusement sur l'efficacité énergétique, de même que sur des outils tels que l'électrification des transports, un secteur éolien socialement accepté et le développement des filiales émergentes ou alternatives tels la biométhanisation, la biomasse, la géothermie et le solaire passif. **Ainsi, les objectifs de la future politique énergétique du Québec devraient intégrer la notion de réduction de la dépendance aux hydrocarbures.**

D'ailleurs, selon le sondage Harris-Decima réalisé en juillet 2013, 87% des Canadiens sondés croient que le pays a besoin d'une stratégie climatique et énergétique qui favorise une transition vers une économie peu dépendante des combustibles fossiles².

Puisqu'il est possible que certains projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures voient le jour pendant une période de transition vers l'utilisation d'énergies vertes et de réduction de la dépendance aux hydrocarbures, **le ROBVQ propose qu'un objectif concerne le développement d'un cadre légal rigoureux au sujet de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures afin de minimiser les impacts sur les populations, l'environnement et la ressource eau au cours de la période de transition.**

Enfin, le sixième objectif proposé concerne la sécurisation des approvisionnements. Des événements comme ceux survenus récemment à Lac-Mégantic ou encore dans le Golfe du Mexique démontrent que le transport d'hydrocarbures présente des risques considérables, et ce pour les populations et pour la ressource eau et les écosystèmes aquatiques. **C'est pourquoi le ROBVQ propose que cet objectif vise plutôt à assurer la sécurité à long terme des infrastructures d'approvisionnement.** La sécurité des infrastructures de transport devrait d'ailleurs, à l'avis du ROBVQ, être centrale dans la future politique énergétique du Québec.

Les pistes de solution

En plus de proposer des objectifs pour la future politique énergétique du Québec, le document de consultation présente des pistes de solution envisagées par le gouvernement du Québec pour l'atteinte de ces objectifs.

La première piste de solution proposée est de faire de l'efficacité énergétique et du levier de l'énergie propre deux piliers du développement économique pour toutes les régions du Québec. Le ROBVQ est en accord avec cette première piste de solution, mais considère que la notion d'énergie propre devrait être définie selon un gradient d'impacts environnementaux globaux et cumulatifs. Une énergie non émettrice de gaz à effet de serre ne signifie pas nécessairement qu'elle est sans impact sur

² Énergie Propre Canada (2013) Les priorités des Canadiennes et Canadiens en vue d'une stratégie nationale sur l'énergie: Résultats d'un sondage téléphonique mené par Harris/Décima en juillet 2013, http://www.equiterre.org/sites/fichiers/resultats_du_sondage_harris-decima_2013_cleanenergycanada.pdf

l'environnement. Ainsi, tous les impacts environnementaux devraient être considérés dans l'identification des énergies considérées comme «propres».

Par ailleurs, le ROBVQ est d'avis que les efforts en matière d'efficacité énergétique (solaire passif, climatisation naturelle, etc.) devraient primer sur ceux en matière de développement des énergies propres, qui plus est en raison des surplus d'électricité existants chez Hydro Québec. Dans le contexte québécois actuel, le développement des énergies propres semble répondre davantage à une préoccupation de développement régional que de besoin énergétique.

La seconde piste de solution identifiée est la réduction d'une part importante de la consommation d'hydrocarbures pour le chauffage et la climatisation des bâtiments au profit de la consommation d'électricité en développant les technologies requises. **À cet effet, le ROBVQ est d'avis qu'il est indispensable de miser sur l'utilisation des surplus énergétiques actuellement disponibles avant d'amorcer le développement d'autres sources d'énergie pouvant avoir des impacts sur l'environnement et la ressource eau.** Ainsi, le gouvernement du Québec devrait axer ses efforts sur la conversion des industries, commerces et institutions à l'électricité afin de mettre à profit les surplus énergétiques existants et d'éviter le développement de la filière des hydrocarbures ou le harnachement de nouvelles rivières.

La dernière piste de solution concerne la planification de l'aménagement du territoire. Bien que cette piste de solution concerne principalement le secteur des transports, **le ROBVQ est d'avis que les impacts cumulatifs des différents projets énergétiques à l'échelle d'un bassin versant devraient être considérés, notamment en matière d'altération des écosystèmes aquatiques, de prélèvements d'eau de surface et souterraine, de risques liés au transport des hydrocarbures, et de conciliation des usages.**

Le ROBVQ est aussi d'avis qu'une telle piste de solution devra être mise en oeuvre en collaboration étroite avec les acteurs du territoire, dont les plus directement interpellés sont certainement les instances municipales, ayant la compétence en matière d'aménagement du territoire.

2. Commentaires spécifiques concernant l'avenir de l'hydroélectricité

Cette section du mémoire présente la position du ROBVQ concernant l'avenir de l'hydroélectricité au Québec. Elle aborde successivement les enjeux de surplus énergétiques, de développement des minicentrales, du rôle d'Hydro Québec et des autres gestionnaires de barrages, des enjeux de conservation et des filières émergentes.

Surplus énergétiques

Dans sa stratégie énergétique 2006-2015, le gouvernement du Québec prévoyait le lancement de projets hydroélectriques représentant 4 500 MW qui susciteraient des investissements nouveaux de l'ordre de 25 milliards de dollars et la création d'environ 70 000 emplois sur 10 ans.

À l'heure actuelle, les surplus énergétiques estimés d'Hydro Québec entre 2013 et 2020 sont de l'ordre de 21 milliards de kWh. Pourtant, bien qu'il s'agisse d'une énergie renouvelable, la production hydroélectrique comporte des impacts majeurs sur les écosystèmes des rivières harnachées. C'est pourquoi **le ROBVQ propose d'axer le développement économique sur le développement de technologies pour la réduction de la consommation en énergie plutôt que pour accroître la production et ses impacts.**

Minicentrales

Le gouvernement actuel a rapidement mis un frein à six projets de minicentrales suite à son entrée au pouvoir, ne permettant la réalisation que d'un seul projet, celui de Val-Jalbert, qui outre son état d'avancement ne supposait pas le harnachement d'une nouvelle rivière, mais plutôt la mise à jour d'installations désuètes. **Le ROBVQ ne peut être favorable au harnachement de nouvelles rivières au Québec pour la mise en place de minicentrales hydroélectriques.** En 2008 compte déjà 174 centrales hydroélectriques existantes ou en projet sur 121 rivières de la province³. Les impacts pour les populations et l'environnement sont tels que, dans le contexte de surplus énergétiques prévus jusqu'en 2025, il n'est pas envisageable de se montrer favorable à la multiplication de telles infrastructures.

Les projets de minicentrales sont souvent, tel que mentionné par la Fédération québécoise des municipalités suite à l'annonce de la ministre Ouellet de mettre un terme aux projets de minicentrales, l'occasion pour des municipalités situées en région, de prendre en charge leur développement grâce à une énergie propre et durable. Cette question, essentiellement économique, mérite une sérieuse réflexion, qui ne fait pas l'objet de ce mémoire. Les responsabilités des municipalités n'ont cessé de s'accroître au courant des dernières années alors que leur financement ne présente pas le même

³ BAPE (2009) Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape256.pdf>

taux de croissance. Le soutien aux municipalités apparaît primordial pour le ROBVQ, bien qu'il ne soit pas favorable à développer des projets à grands impacts sociaux et environnementaux pour combler cette lacune.

Par ailleurs, le ROBVQ est d'avis que certains projets de minicentrales sur des rivières dont l'écoulement a déjà été modifié par des infrastructures de retenue pourraient être considérés si ces derniers bénéficient de l'acceptabilité du milieu, qu'ils sont issus de processus concertés, qu'ils n'occasionnent pas de conflit d'usage et que leurs impacts environnementaux ont été démontrés minimes.

Le rôle d'Hydro-Québec et des gestionnaires de barrages

Hydro-Québec joue un rôle majeur quant au développement énergétique du Québec. Or, depuis 2006, la société d'État s'est vu retirer le mandat d'exploiter la filière gazière et pétrolière, de même que celui de la petite hydraulique.

Le ROBVQ est d'avis qu'Hydro Québec devrait jouer un rôle beaucoup plus fort dans le développement des filières liées à l'efficacité énergétique et au développement de filières émergentes durables. À cet effet, le ROBVQ croit que le travail d'Hydro Québec en ce sens devrait être réalisé en collaboration directe avec les parties prenantes de chacune des régions.

Dans le même ordre d'idée, **le ROBVQ recommande qu'Hydro Québec participe aux travaux des OBV, là où pertinent, en tant qu'usager majeur du territoire et de la ressource eau.** En plus de la société d'État, d'autres gestionnaires de barrages tels que le Centre d'expertise hydrique du Québec et la Commission de régulation des eaux de la rivière des Outaouais devraient aussi s'impliquer étroitement au sein des tables de concertation des OBV. Leur participation à ces tables permettrait d'assurer une concertation des acteurs autour des projets énergétiques de nature hydroélectrique. Elle permettrait aussi d'assurer la prise en compte des impacts des projets sur les usages existants ou projetés.

Par ailleurs, le ROBVQ est d'avis que les OBV, à titre de tables de concertation des usagers de l'eau, devraient être impliqués dans les décisions relatives à la régulation des niveaux de barrages afin d'assurer une conciliation des usages et la protection des écosystèmes aquatiques, en limitant l'impact sur les populations piscicoles et les habitats riverains. Afin de faciliter un tel travail, il importe de poursuivre la documentation de l'impact potentiel des changements climatiques sur la gestion des barrages, en considérant l'ensemble des usages qui en dépendent.

Développement de la filière hydroélectrique et conservation

Au chapitre dix du document de consultation, la volonté du gouvernement du Québec d'utiliser le levier de l'hydroélectricité est présentée. Bien que porteuse en terme de vision énergétique, cette volonté comporte aussi son lot d'impacts sociaux et environnementaux. Les impacts sur le paysage, mais aussi sur le régime hydrique des

cours d'eau et sur les écosystèmes aquatiques sont bien connus: assèchement des rivières, destruction d'habitats naturels, inondation des forêts et formation de méthylmercure, sédimentation, etc⁴.

Par ailleurs, en 2006, le Québec s'est retiré du Réseau canadien des rivières du patrimoine en s'engageant à se doter de son propre réseau de réserves aquatiques. Alors que le ROBVQ s'est déjà positionné en faveur de la création d'aires protégées aquatiques⁵ pour assurer la conservation d'écosystèmes aquatiques d'intérêt, force est de constater que cette recommandation est, à l'heure actuelle, difficile à appliquer pour les cours d'eau présentant un potentiel énergétique.

À ce jour, bien que huit rivières détiennent le statut de réserves aquatiques projetées, une seule a franchi toutes les étapes pour l'obtention du statut définitif de réserve aquatique (Estuaire de la rivière Bonaventure). **Le ROBVQ est d'avis qu'afin de baliser les projections de développement de la filière hydroélectrique, le gouvernement du Québec devrait accélérer la démarche de désignation des réserves aquatiques, et ce dans l'optique de léguer aux prochaines générations un patrimoine fluvial non harnaché à représentativité variée, relativement à leur diversité biogéographique, leur gabarit et leur accessibilité.**

Par ailleurs, le statut de réserve aquatique n'est actuellement accordé qu'à certains tronçons de rivières et non à leur totalité. À cet égard, le ROBVQ considère que les potentiels énergétiques ne devraient pas être exploités en amont ou en aval des réserves aquatiques et des réserves aquatiques projetées.

Les filières émergentes

Plusieurs filières émergentes présentent un potentiel intéressant autant en ce qui concerne la quantité d'énergie productible qu'en ce qui a trait à la limitation des impacts sur les populations, l'environnement et l'eau. Ces énergies, comme l'hydrolienne et l'éolienne, sont des sources qu'il pourrait être judicieux de développer dans un contexte de manque énergétique ou encore dans les régions isolées.

En effet, dans les régions qui ne sont pas reliées au réseau principal de transport d'électricité (ex. Îles de la Madeleine) et qui sont actuellement alimentées par des systèmes tels que les génératrices au diesel, polluantes et peu efficaces, les filières émergentes d'énergies renouvelables constituent une voie intéressante.

⁴ Fondation David Suzuki, L'énergie hydroélectrique, <http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d'intervention/changements-climatiques/enjeux-et-recherche/energies/lenergie-hydroelectrique/> et Environnement Canada, Les effets environnementaux de l'hydroélectricité, <http://www.ec.gc.ca/energie-energy/default.asp?lang=Fr&n=79B18E90-1>

⁵ ROBVQ (2011) Mémoire sur l'engagement gouvernemental de consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement

À ce sujet, le ROBVQ se range de l'avis du Conseil patronal de l'environnement du Québec, tel que présenté dans leur mémoire sur les enjeux énergétiques (13-09-2013) en ce qui concerne l'appui du gouvernement pour l'émergence de ces filiales:

«Une contribution gouvernementale accrue dans le développement des filières émergentes d'énergie renouvelable peut être bénéfique dans la poursuite de l'objectif de réduction des GES. [...] le gouvernement [...] *pourrait* non seulement financer la recherche, mais également la commercialisation et la mise en marché de nouvelles sources d'énergie, à condition qu'elles soient économiquement, *socialement et environnementalement* viables» (nos ajouts en italique).

3. Commentaires spécifiques concernant la gestion des hydrocarbures

La gestion des hydrocarbures fait l'objet du onzième chapitre du document de consultation. D'entrée de jeu, le ROBVQ s'étonne de la volonté du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec l'exploration et l'exploitation pétrolière puisque ce même gouvernement a imposé un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Pourtant, les mêmes techniques de fracturation hydraulique sont utilisées pour le pétrole de schiste de Gaspé ou d'Anticosti. **Ainsi, le ROBVQ est d'avis que le gouvernement du Québec doit être conséquent et imposer les mêmes règles pour l'exploration et l'exploitation du pétrole de schiste que pour le gaz de schiste.**

En outre, **le ROBVQ est d'avis que les efforts du gouvernement du Québec en matière de développement énergétique ne devraient pas viser le développement de la filière des hydrocarbures, mais plutôt son contrôle et son suivi, de même que la diminution de la dépendance aux hydrocarbures.**

Si l'exploitation des hydrocarbures était indispensable pendant une période de transition vers l'utilisation d'énergies vertes, il importerait alors de s'assurer qu'il n'y ait aucun impact de cette exploitation sur les populations et sur l'environnement et donc sur la ressource eau. Bien qu'il soit impossible d'affirmer à l'heure actuelle que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures n'auraient aucun de ces impacts, quatre points centraux doivent être considérés dans l'éventualité de projets d'exploration et d'exploitation, soit l'encadrement légal, le transport des hydrocarbures, l'acquisition de connaissances sur la ressource eau et l'acceptabilité sociale de l'industrie des hydrocarbures.

Encadrement légal

Le cadre réglementaire en place régissant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures ne permet pas d'assurer la protection des ressources en eau de surface et souterraine. En l'absence d'un cadre réglementaire suffisant déterminant les conditions de forage, d'exploitation et de transport des ressources pétrolières, il apparaît difficile de garantir que l'environnement, et plus précisément la ressource eau, seront protégés adéquatement. **C'est pourquoi le ROBVQ souhaite qu'une loi sur les hydrocarbures établissant les conditions de forage, d'exploitation et de transport**

et permettant de protéger adéquatement les populations, l'environnement et la ressource eau soit adoptée rapidement et que les ressources financières suffisantes soient prévues pour son application et son suivi. Cette loi devrait d'ailleurs prévoir des sanctions administratives et pénales conséquentes.

Conséquemment, le ROBVQ recommande que le gouvernement du Québec n'autorise l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures que lorsque cette loi aura été adoptée.

Cette loi devrait permettre d'assurer que les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures n'aient aucun impact sur les eaux souterraines et de surface, et ce indépendamment de la présence d'un prélèvement destiné à l'approvisionnement humain en eau.

L'adoption rapide d'une loi sur les hydrocarbures serait aussi bénéfique aux municipalités qu'aux pétrolières désireuses d'exploiter le sous-sol québécois. Un cadre réglementaire rigoureux assurerait aux municipalités la sécurité de leur population et la préservation de l'environnement et plus spécifiquement des ressources en eau. Celles-ci seraient ainsi plus disposées à établir une entente avec les entreprises désireuses d'exploiter les hydrocarbures. Aussi, les projets pétroliers seraient portés par une plus grande acceptabilité sociale.

Le ROBVQ est aussi d'avis que les ressources naturelles, renouvelables ou non, constituent un patrimoine collectif devant bénéficier à l'ensemble de la communauté québécoise. C'est pourquoi les systèmes de redevances locales et de retombées économiques régionales devraient être considérés dans l'élaboration d'une telle loi.

Transport des hydrocarbures

Le ROBVQ s'est dit favorable à limiter notre dépendance aux hydrocarbures. Néanmoins, le transport des hydrocarbures est actuellement nécessaire et il le sera sans contredit pour la période de transition vers l'utilisation d'énergies vertes. Bien que tous les modes de transport aient des impacts réels et potentiels sur l'environnement (notamment en cas de déversement, bris, fuite, etc.), le ROBVQ croit que les infrastructures les plus sécuritaires doivent être favorisées.

Outre les tragédies humaines, les risques du transport d'hydrocarbures pour la ressource eau sont bien présents et ont pu être constatés lors du déversement de quelque 100 000 litres de pétrole dans la rivière Chaudière au moment de la catastrophe de Lac-Mégantic.

La ministre Ouellet soulignait récemment l'intérêt économique que représente l'arrivée du pétrole de l'Ouest canadien pour les deux raffineries du Québec grâce à l'inversement du flux du pipeline exploité par Enbridge. Cet intérêt économique est tout aussi important dans le cas du prolongement du pipeline de TransCanada. Toutefois, le ROBVQ est d'avis que les risques et impacts sociaux et environnementaux potentiels

du transport des hydrocarbures sur le territoire québécois devraient avoir un poids majeur dans la prise de décision. **À cet effet, le principe de précaution de la Loi sur le développement durable devrait s'appliquer au moment de la prise de décision.**

De façon plus précise, **le ROBVQ s'oppose à l'importation des sables bitumineux par voie de pipeline en raison des impacts environnementaux majeurs de cette industrie**, liés notamment à l'émission de GES, aux procédés eux-mêmes et à la gestion des résidus de procédés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le transport des autres types d'hydrocarbures, la configuration des infrastructures ferroviaires québécoises semble inadaptée. En effet, le réseau ferroviaire fut développé de telle façon que plusieurs noyaux villageois se trouvent dans des zones de transport à risque. De plus, ce réseau ne permet absolument pas d'éviter les risques d'impact sur les milieux humides et hydriques, de même que sur les aires d'approvisionnement en eau potable et sur les aquifères. C'est pourquoi le ROBVQ est d'avis que le transport par oléoduc semble la solution la plus acceptable, bien que présentant aussi sa part importante de risques.

Ainsi, **les normes les plus élevées à l'échelle internationale devraient être appliquées en terme de suivi de l'état des infrastructures, de détection des fuites et d'intervention en cas de fuite. Aussi, le ROBVQ est d'avis que les projets et les tracés d'oléoducs devraient permettre d'éviter, minimiser puis compenser les impacts sur les milieux humides, les aquifères et les aires d'approvisionnement actuelles et potentielles en eau potable.** Ils devraient aussi être accompagnés de mesures de sécurité pour les populations, de même que de plans d'urgence dont les mesures seraient confirmées et suivies par des experts indépendants. En outre, ces plans d'urgence devraient obligatoirement être actualisés en fonction des changements d'usage du territoire ou de modification aux risques identifiés.

Finalement, afin d'identifier les options les plus sécuritaires pour le transport des hydrocarbures, il importe de considérer les projets dans leur intégralité, tant sur le plan des infrastructures de transport, des installations portuaires pour l'exportation, des raffineries, etc.

Acquisition de connaissances

Présentement, le manque de connaissances sur la localisation, la profondeur et la vulnérabilité des aquifères dans plusieurs secteurs du Québec ne permet pas de garantir la sécurité des sources d'eau potable dans le cas d'une fuite accidentelle de pétrole ou autre hydrocarbure.

Le ROBVQ propose que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) intensifie l'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines. Le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) pourrait d'ailleurs cibler en priorité les zones d'exploration et d'exploitation potentielle des hydrocarbures.

Le ROBVQ recommande également que le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le MDDEFP développent un partenariat avec les compagnies pétrolières qui ont réalisé des relevés géophysiques pour obtenir les informations relatives aux aquifères de la province et que ces données soient rendues publiques.

L'acceptabilité sociale: un impératif

Les organismes de bassins versants du Québec (OBV) agissent à titre de tables de concertation où siègent des acteurs de l'eau des milieux municipal, économique et communautaire qui ont un impact ou un intérêt pour les ressources en eau. C'est pourquoi le ROBVQ est d'avis que les projets d'exploitation des hydrocarbures doivent tenir compte de l'opinion des populations touchées par ceux-ci. L'exploitation des hydrocarbures n'apporte pas que des bénéfices économiques aux entreprises exploitantes, elle a aussi des impacts notables sur les communautés.

Le ROBVQ est d'avis que si des projets d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures doivent aller de l'avant dans une période de transition vers des énergies durables, l'acceptabilité sociale et l'appui des autorités locales et régionales doivent être considérés comme des prérequis.

Conclusion

En 2002, le gouvernement du Québec s'est doté d'une Politique nationale de l'eau afin d'assurer la protection de la ressource, de la gérer dans une perspective de développement durable et ainsi, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et des écosystèmes.

Le ROBVQ est extrêmement préoccupé par les conséquences que le développement et le transport de certaines énergies, telles que les hydrocarbures, pourrait entraîner sur la ressource eau.

C'est pourquoi le présent mémoire a présenté la position du ROBVQ en matière d'avenir énergétique: un avenir basé sur l'efficacité énergétique et la réduction de la dépendance aux hydrocarbures. La maximisation des surplus énergétiques d'Hydro Québec figure d'ailleurs parmi les pistes proposées par le ROBVQ.

Ainsi, le ROBVQ espère que la future Politique sur les enjeux énergétiques du gouvernement québécois sera l'occasion de développer une stratégie énergétique à long terme, basée sur les énergies vertes et renouvelables et axée sur l'efficacité énergétique.



2013

